

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 février 2020 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt, le dix-huit février, le conseil municipal de la commune de Prads Haute Bléone dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BARTOLINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8.

Date de convocation du conseil municipal : 12/02/2020.

Présents: Mr Bernard BARTOLINI, Mr Gilbert CORNIER, Mr Sébastien GIROUX, Mr Éric JULIEN, Mr Alain LIARDET, Mr Philippe PLOGE.

Pouvoir : Néant.

Absents : Mr Jean-Louis BIETRIX, Mme Monique GARCIN.

Secrétaire de séance : Mr CORNIER Gilbert.

◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆ ◆◆

1) **Convention de gardiennage refuge de l'Estrop**

Monsieur le Maire demande au conseil de renouveler la convention de gardiennage entre la commune et Mr Olivier RAYNAUD, qui assure la gestion de la structure du refuge de l'Estrop.

Le conseil à l'unanimité des membres présents, fixe le montant annuel de la location à 5200€, soit une augmentation de 4%, précise qu'une convention triennale sera établie pour les années 2020-2021- 2022 et renouvelable par tacite reconduction toute les années, autorise Monsieur le Maire à signer.

2) **Changement des dates d'estive pour les groupements pastoraux et autres**

Monsieur le Maire demande au conseil de modifier les dates de montée et descente des troupeaux concernant les transhumances. La montée vers l'estive se fera à partir du 27 juin de chaque année. La descente se fera au plus tard le 15 octobre de chaque année, suite à la demande des éleveurs et compte tenu des changements climatiques perceptibles. Le conseil valide.

3) **Acquisition parcelles 155B n°269 et 270**

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir les parcelles section 155B n°269 et 270, au hameau de La Favière, appartenant aux familles BONANSERA – DEFLAUX, pour une superficie de :

n° 269 : 40 m²

n°270 : 435 m²

Le conseil après en avoir délibéré, valide l'acquisition des parcelles section 155B n°269 et 270 au prix de 15 000€, fait le choix du notaire Maître NICOLLE Christian à Digne-Les-Bains et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier d'acquisition.

4) **Vente parcelle 155B n°558**

Monsieur le Maire propose au conseil la vente de la parcelle section 155B n°558 d'une superficie de 210m² au prix de 6 700€, issue de la parcelle 155B 270 à Mr GUIRAUD Georges.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte la vente de la parcelle section 155B n°558 à Mr GUIRAUD Georges.

5) **Chemin d'Heyre**

En concertation avec Provence Alpes Agglomération, la programmation de la réfection du chemin d'Heyre est prévue dès ce printemps.

L'Office National des Forêts assurera la prestation sur la totalité du chemin qui retrouve le chemin initial, considérant l'éboulement stabilisé.

6) **Chemin de l'Estrop**

Les passages délicats seront balisés et équipés avec des câbles pour disposer d'une main courante afin de sécuriser les lieux.

La séance est levée à 19h30.